



Le soussigné
Né à **le**
Et résidant à

Déclare et reconnaît, pour lui et pour ses éventuels ayants cause ou ayants droit, ce qui suit en ce qui concerne Box23, la société propriétaire du circuit (le "Propriétaire") ainsi que la société qui le gère (le "Gérant") :

- a) s'engage à respecter les dispositions prévues par le règlement du circuit, ainsi que les instructions qui seraient données par le personnel de Box23, par le Propriétaire ou par le Gérant dans la mesure de ce qui lui est permis, en prenant à sa charge toute responsabilité résultant de leur non-respect ; Le pilote s'engage également à s'acquitter des dommages financiers qu'il pourrait causer au circuit et à ses infrastructures.
- Tarif dégradations des équipements du circuit de Magny-cours, valable pour les autres circuits utilisés par Box23 :
- | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------------------------|
| - pile de pneus | = 230.00 € HT/la pile de pneus | rails de sécurité | = 200.00 € HT/4m |
| - toile caoutchouc | = 715.00 € HT/5 ml | absorbants | = 30.00 € HT/sac de 20 kgs |
| - poteau de rail de sécurité | = 170.00 € HT/l'unité | extincteur | = 120.00 € HT/l'unité |
| - panneau chevalet de distance | = 100.00 € HT | astroturf | = 240.00 € HT/m ² |
- b) reconnaît que l'entrée et le séjour sur le circuit ainsi que l'utilisation des pistes, en qualité de conducteur de véhicules ou de passager, quel qu'en soit le but, sont sous l'entière responsabilité du soussigné, Box23, le Propriétaire et/ou le Gérant étant dégagés de toute responsabilité ;
Le pilote déclare également :
- être en bonne santé
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer ses facultés au cours de sa présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : casque et gants, bottes, combinaison une pièce ou 2 pièces zippées en cuir avec dorsale en dur
- c) reconnaît que Box23, le Propriétaire et le Gérant ne seront en aucun cas responsables des dommages de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de l'entrée et du séjour sur le circuit, ni de l'utilisation du circuit et/ou de ses structures annexes, en qualité de conducteur de véhicules, sur la personne du soussigné ou sur des objets appartenant à ce dernier ou sous sa responsabilité ;
- d) s'engage à délier Box23, le Propriétaire et le Gérant ainsi que leurs représentants, employés, agents, ou collaborateurs, et à les tenir à couvert de toute responsabilité relative à l'entrée, au séjour et à l'utilisation du circuit par le soussigné, y compris à l'égard de tiers ;
- e) renonce, le cas échéant, à toute réclamation ou action à l'égard de Box23 du Propriétaire et/ou du Gérant et des autres agents indiqués au paragraphe (e), en réparation de préjudices relatifs à l'entrée, au séjour ou à l'utilisation du circuit par le soussigné ;
- f) reconnaît sa responsabilité entière et exclusive relative à la garde ainsi qu'à la surveillance des objets qu'il aura éventuellement introduits sur le circuit (y compris les véhicules) et d'assumer en conséquence toute responsabilité consécutive à leur utilisation sur le circuit et sur les autres zones y afférent par des tiers ;
- g) être en possession de licence et/ou CASM et/ou permis de conduire en cours de validité ;
- h) de disposer d'un véhicule homologué parfaitement adapté à l'activité qu'il entend développer et s'engage à porter des vêtements et protections adaptés durant le séjour sur le circuit ;
- i) de s'engager formellement à ne pas céder son véhicule et son code personnel, pour utilisation sur la piste, à des personnes non autorisées par Box23, le Propriétaire ou le Gérant ou n'ayant pas signé la présente déclaration, assumant toutes les responsabilités consécutives au non respect de ce qui précède ;
Le pilote déclare également que Box23, le Propriétaire ou le Gérant se réserve le droit d'exclure et sans remboursement de sa journée tout pilote ; ne respectant pas les règles de sécurité, les drapeaux ou feux ; manquant de respect à l'organisation, au personnel du circuit y compris les commissaires de piste ; ayant un comportement dangereux sur la piste, sur le pitlane ou dans les paddocks.
- j) Le pilote autorise Box23 Organisation à utiliser à titre gratuit et non exclusif son image et sa prestation réalisée lors des roulages sur circuit organisés par Box23 organisation dans le cadre de la réalisation de photographies et/ou de vidéos destinées à être diffusées sur internet. Le pilote autorise et accepte sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion de ces photographies/vidéos pour une communication public notamment sur le site web box23.fr ou sur tous supports, y compris par voie d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.
- k) Le pilote déclare avoir pris connaissance des points suivants :
Dans un délai supérieur à 6 jours avant le premier jour du roulage vous pouvez, et pour n'importe quelles raisons, annuler votre participation à celui-ci. Voici comment faire :
- 1) En nous envoyant un e-mail, précisant la date du roulage, votre nom et le N° de votre commande, du roulage que vous souhaitez annuler
 - 2) Nous remettons alors votre place "disponible" sur le site dans l'espace Remises en vente
 - 3) Si votre place ne trouve pas d'acquéreur vous perdez votre engagement
 - 4) Si votre place trouve un acquéreur, nous vous remboursons instantanément votre engagement (-30% de frais de dossier)
- Ce système ne sera plus valable dans un délai inférieur à 6 jours **avant la date du premier jour** de votre roulage.
- que le mauvais temps, les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement,
 - que l'âge minimum pour rouler est de 13 ans pour les 125 cc ; de 15 ans pour les 600 cc et de 16 ans pour les 1000cc,
 - que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués,
 - qu'il est interdit de prendre la piste ou de prêter son véhicule à toute personne non inscrite auprès de Box23 ou d'utiliser un véhicule non enregistré auprès de l'organisateur
 - que le pilote déclare être parfaitement informé des dispositions légales et réglementaires concernant les nuisances sonores et s'engage à respecter les règles édictées par la FFM ou la limite imposée par chacun des circuits
 - que des différences de niveau entre les participants sont possibles et que le respect et la prudence sont de mises
 - que le pilote doit accepter tout changement de niveau pour des raisons de sécurité
 - que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive et s'informer auprès de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).
- l) Le pilote déclare avoir pris connaissance du fait que Box23 Organisation souscrit automatiquement pour son compte, une assurance en responsabilité civile auprès de l'assureur "Berkley Insurance" via le courtier Sportvers. Enfin le pilote déclare que les contrats individuel accident de personne couvrant les dommages corporels, conformément à l'article L321-4 du code du sport lui ont été proposés :
- au prix de 15 € par sortie, par formulaire le matin du roulage ou depuis notre site internet.
 - un pass circuit proposé par la FFM au prix de 35 € (inscription depuis le site de la FFM) et qui offre une garantie en Individuelle accident, une assistance rapatriement et des garanties supplémentaires en option.
 - une licence FFM une manifestation 40€ (prix unique pour 2 jours de roulage consécutifs) avec obligation de présenter un certificat médical. Elle offre une garantie responsabilité civile, assurance individuelle accident, assistance rapatriement.
- en - Le pilote atteste avoir été informé de la possibilité de souscrire à une licence FFM entraînement annuelle (via le de la FFM) afin de garantir les dommages corporels qu'il pourrait subir dans le cadre de la pratique du sport motocycliste.

En cas de refus de souscrire à l'une des options proposées ci dessus le pilote déclare être suffisamment couvert par une assurance personnelle individuelle et renonce à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de Box23 organisation en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur piste ou dans l'enceinte du circuit.

Signature obligatoire (avec Mention lu et approuvé):

REGLEMENT PARTICIPANTS

Cher Client,

Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit.

QUI PEUT PARTICIPER

- Tout possesseur de moto équipée de pneumatiques "PIRELLI" aux dimensions homologuées pour cette moto et en condition d'être utilisée sur circuit (respect de son devoir de diligence par chaque Pilote)
- L'entrée en piste sera exclusivement réservée exclusivement aux motos équipées de Pneumatiques de marque PIRELLI, Les pilotes titulaires de licence délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme (les "Pilotes") et/ou détenteur d'un permis de conduire en cours de validité.

ATTENTION : Il est indispensable, dans tous les cas, que vous vous assuriez de répondre aux conditions requises (âge, permis, capacité technique, habillement, etc..) pour conduire la moto avec laquelle vous vous présentez.

Il est également indispensable que le numéro de la licence délivrée aux Pilotes par la Fédération Française de Motocyclisme soit reporté sur le formulaire d'inscription (Dans la partie création compte sur Box23.fr)

HABILLEMENT

Il est obligatoire de porter une tenue adaptée au pilotage sur circuit, à savoir : casque intégral, gants et combinaison de cuir, protection dorsale et bottes.

PROGRAMME

Il est prévu entre 100 et 250 motos par jour ; à chaque séance, ne pourront y prendre part qu'un maximum de 45 personnes.

La durée d'une séance en piste est d'environ 20 à 25 minutes et il sera possible de prendre part à un minimum de 4 séances par personne selon le nombre total de personnes inscrites.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

Les organisateurs et/ou les responsables du circuit se réservent la possibilité d'annuler la manifestation en cas de mauvais temps ou pour toute autre raison qu'ils jugeront pertinente.

EXCLUSION DES PARTICIPANTS

Au cas où un participant ne réunit pas tous les éléments nécessaires pour sa participation à la manifestation (administratifs ou techniques), ou s'il se comporte d'une manière dangereuse en ne respectant pas les règles et/ou les dispositions relatives à son accès en piste, il pourra être exclu par les organisateurs.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

En acceptant les termes de la présente, vous donnez acte qu'en aucun cas et pour aucun motif que ce soit, les sociétés Pirelli et Box23 ne sauraient être tenue pour responsable des dommages matériels ou corporels que vous pourriez subir en participant à cette manifestation.

En conséquence, vous déclarez les sociétés Pirelli et box23 exempts de toutes responsabilités et de quelques prétentions que ce soit. Vous vous engagez à ne porter aucun recours envers Pirelli et Box23, même par des tiers, y compris par les participants que vous auriez inscrits et de ne pouvoir exiger aucun dédommagement, remboursement ou indemnisation en rapport avec la participation à la manifestation ci-dessus désignée.

Je déclare également avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire à une assurance corporelle à la journée.

MODALITES D'INSCRIPTION

Avant de procéder à votre inscription, nous vous prions de vérifier que vous réunissez bien tous les éléments requis.

Pour gérer au mieux ces journées nous vous prions de recueillir rapidement vos données et de les envoyer (à partir de la date de début des inscriptions) en utilisant le site internet <http://www.box23.fr>

Les éventuelles défections devront être signalées à BOX23 ORGANISATION par fax au N° 01 48 25 97 70 ou par email à info@box23.fr

INFORMATIONS

Pour tout problème relatif à l'inscription, veuillez contacter : BOX 23 ORGANISATION par fax au 01 48 25 97 70 ou par email a info@box23.fr

Je soussigné.....déclare avoir lu et accepté les termes de la présente et en particulier ce que prévoit le paragraphe "exonération de responsabilité".

SIGNATURE :